



CCAS

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (président), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser). Les résultats du compte administratif 2023 concordent avec les résultats du compte de gestion 2023 du comptable.

LES RÉSULTATS

	SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES RÉALISÉES	54 330.58 €
DÉPENSES RÉALISÉES	45 044.14 €
EXCÉDENT 2023	9 286.44
Résultat 2022 reporté	13 263.71 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	22 550.15 €

Le résultat à affecter pour le BP 2024 du CCAS est donc de **22 550.15 €**



SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent global de fonctionnement de **22 550.15 €**. *En 2022, il était de 13 263.71 €* soit une augmentation de 9 286.44 €.

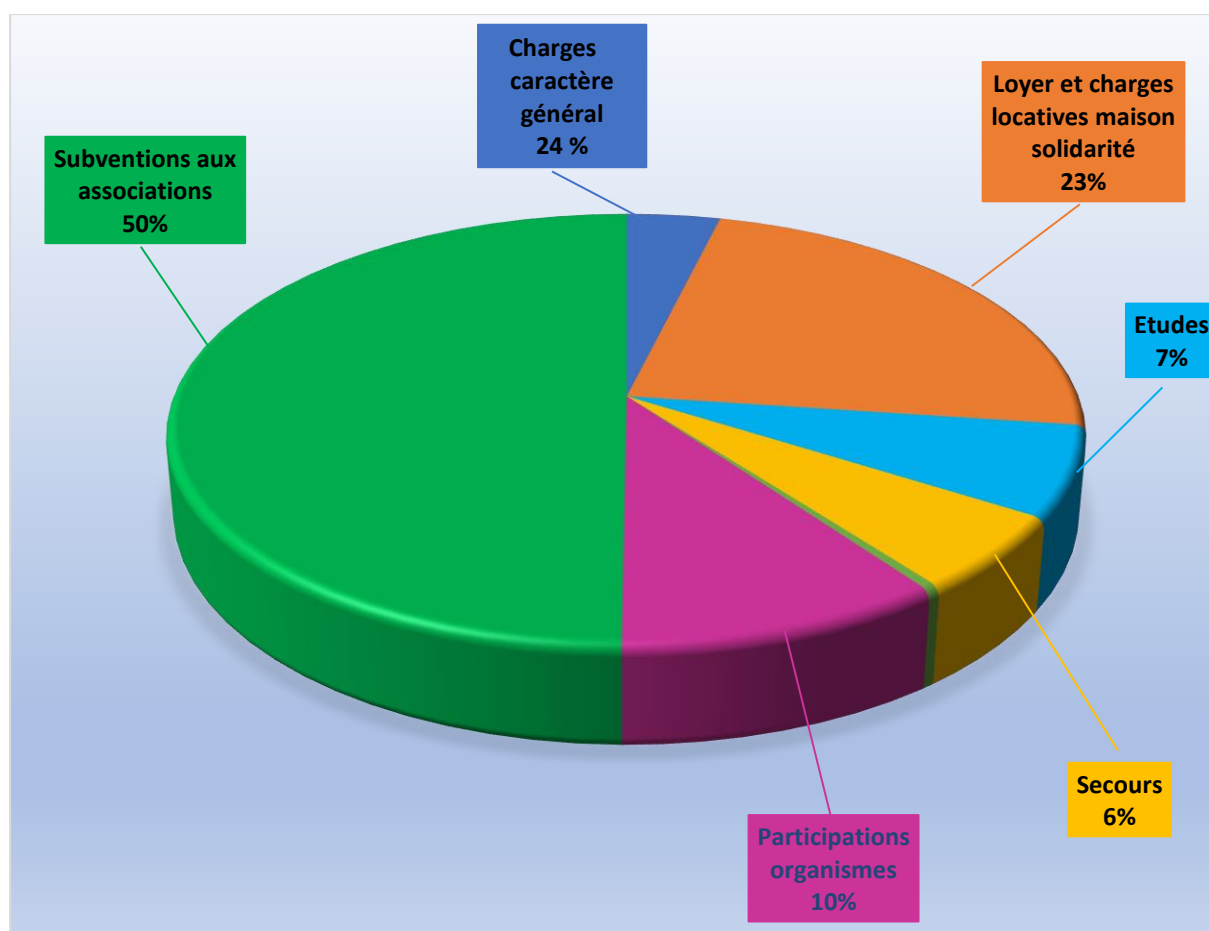
➤ DEPENSES

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2023 à **45 044.14 €** contre **43 917.33 €** en 2022 soit **une augmentation de 1 126.81 € en 2023**.

Les dépenses se répartissent comme suivant :

	2022	2023
Charges à caractère général	98,00 €	1 723,00 €
Loyer et charges locatives maison solidarité	10 525,00 €	10 498,00 €
Etudes	7 650,00 €	3 060,00 €
Secours	3 277,00 €	2 566,00 €
Aides	834,00 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	180,00 €
Participations organismes	3 200,00 €	4 564,00 €
Subventions aux associations	18 333,00 €	22 453,00 €
Totaux	43 917,00 €	45 044,00 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2023



➤ RECETTES

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève en 2023 à **67 594.29 €** contre **57 181 04 €** en 2022 soit **une augmentation de 10 413.25 €**. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation en 2023 de la subvention d'équilibre versée par la Ville de 10 000 € afin de faire face aux dépenses de l'analyse des besoins sociaux.

Les recettes se répartissent comme suit :

	2022	2023
Produits des services - Concessions	5 662,00 €	6 429,00 €
Dotations, subventions et participations	29 840,00 €	47 142,00 €
Produits exceptionnels - Libéralités	862,00 €	759,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	20 817,00 €	13 264,00 €
Totaux	57 181,00 €	67 594,00 €

RÉPARTITION DES RECETTES 2023

